

# Rapport d'activités mars 2011- mars 2012 Congrès annuel de l'USP 23, 24 et 25 mars 2012 à Paris

Par Martine Bourlier, secrétaire nationale

Bien sûr avant toute chose je souhaite remercier ceux et celles qui ont permis que ce congrès se tienne.

Cette année syndicale fut très chargée, plus particulièrement avec le combat contre le projet de loi puis les actions de résistance après la promulgation de la loi du 5 juillet 2011, et les élections aux commissions statutaires et disciplinaires.

Cette année est aussi marquée par le décès du Dr Alain Buzaré qui, malgré des problèmes de santé, était toujours membre actif et conseiller national de l'USP. Je n'ai pas eu la chance de le côtoyer, mais je m'associe à la tristesse de tous ceux et celles qui le connaissaient.

## **Sur le plan du fonctionnement syndical**

Cette année, 20 conseillers nationaux et 8 conseils nationaux (10 avril, 22 mai, 26 juin, 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre, 18 décembre et 29 janvier). L'USP a diffusé une vingtaine de communiqués de presse dont certains communs avec d'autres organisations.

Le bureau élu en avril 2011 comprend :

- présidente : Olivier Labouret
- Cinq vice-présidents : Alain Abrieu, Alain Chabert, Claire Gekiere, Marie Napoli et Pierre Paresys
- Trésorière : Annie Guezennec et Trésorier adjoint : Philippe Gasser
- Secrétaire : Martine Bourlier et Secrétaire adjoint : Olivier Boitard

Je tiens à remercier pour leur efficacité les secrétaires Marie-Odile Herter et Lola Martel, toujours disponibles, mais aussi Olivier Boitard et Claire Gekiere pour leur aide.

## **Nos appartenances et nos liens**

Toujours nombreux et importants.

➤ Le CLEJ (collectif Liberté, Egalité, Justice) très actif sur la critique de la nouvelle réforme de la justice des mineurs avec son « appel contre la mort annoncée de la juridiction des mineurs » en juin 2011.

➤ Le CEDEP qui organise son séminaire annuel du 26 au 28 mai à Aix les Bains autour du 3<sup>ème</sup> et dernier acte du thème : « Prendre soin de l'humain : individu, pratiques et droits collectifs dans le champ de la santé mentale. DE LA RAISON DE PRENDRE SOIN DE L'HUMAIN ».

Pratiques de la Folie, dont les activités reprennent doucement avec une séance de séminaire autour du « manifeste qui la psychanalyse » le 14 octobre 2011 et d'autres en préparation.

- Nos liens avec le SMG sont toujours importants avec notre participation maintenant bien en place à la revue *Pratiques* grâce à Eric Bogaert qui alimente la rubrique « Psychiatrie et société ».
- Nous sommes toujours membre du CASP (comité d'action syndical en psychiatrie) qui se réunit régulièrement, où nous avons deux représentants, et de la CPH (confédération des praticiens hospitaliers) qui a organisé une journée du praticien le 20 mai. Celle-ci a connu beaucoup de succès avec la dénonciation des pressions exercées par les directeurs allant parfois jusqu'au harcèlement moral.
- Toujours membre d'ATTAC, du CNU anti délation, des 3 C (collectif contre les franchises, convergence des services publics, coordination des comités de défense des maternités et Hôpitaux de proximité) et du collectif « notre santé en danger » à l'initiative du mouvement du 2 avril 2011, à l'origine de la rédaction du « socle commun » et d'un appel en vue d'initiatives le 14 avril 2012.
- L'USP a été présente à la fête de l'Huma en septembre où deux débats ont été organisés sur la psychiatrie.
- Des membres de l'USP individuellement ou en tant que représentants du syndicat participent à des collectifs : l'appel des appels, le collectif des 39 contre la nuit sécuritaire qui a organisé un meeting le 17 mars 2012 réunissant beaucoup de monde, le collectif « non à la politique de la peur » et le collectif « Mais c'est un Homme » rassemblant de nombreuses organisations et partis politiques et dont Claude Louzoun et Jean-Pierre Martin sont des animateurs très présents. Ce collectif est à l'origine d'une déclaration d'entrée en résistance le 1<sup>er</sup> août 2011, d'une plaquette d'information sur les droits des patients soumis à la loi du 5 juillet 2011 et d'un colloque en février avec interpellation des candidats à l'élection présidentielle. L'USP est membre du collectif « pas de 0 de conduite », très en pointe dans la défense de collègues (Pr Delion et Pr Cohen) attaqués par des associations de parents d'enfants autistes par rapport à la pratique du packing et contre la proposition de loi visant à interdire la psychanalyse dans le traitement des enfants autistes, et qui a interpellé les candidats à l'élection présidentielle dans une lettre ouverte pour promouvoir une politique de prévention tenant réellement compte des besoins des enfants et de leurs familles. L'USP participe au collectif « urgence, un toit » avec la présence de Jean-Pierre Martin.
- Sur le plan syndical, nous entretenons des relations avec le SPEP maintenu avec l'invitation d'Olivier Boitard à leur AG et avec l'IPP. Par contre, notre souhait d'organiser une journée intersyndicale réunissant tous les syndicats de psychiatres autour des questions soulevées par la réforme ne s'est pas réalisé.
- L'USP, qui a adhéré à la FFP dans le cadre du conseil syndical, a participé à la réécriture du règlement intérieur et à la définition du contenu des formations avec la participation d'Anne Michel et Alain Abrieu.
- L'USP s'est engagée sur la question du titre de psychothérapeute avec un communiqué en juin.

### **Les questions statutaires**

L'USP a défendu une ligne différente des autres syndicats de psychiatres, pour les élections paritaires fin 2011, en ne présentant pas de liste aux élections des commissions statutaires et une liste autonome à la commission disciplinaire où elle a recueilli 16,37 % des suffrages exprimés et obtenu deux élus (Marie Napoli et Olivier Labouret).

Par ailleurs, l'USP a apporté son soutien à plusieurs confrères confrontés à des situations difficiles et nous avons été heureux de la victoire de Pierre Paresys suite à la décision du tribunal administratif à propos de la décision de l'ARH qu'il contestait.

## **Les événements marquants cette année ont été particulièrement nombreux avec :**

✓ La poursuite de la mise en œuvre de la loi HPST et ses effets pervers (fragilisation des CME ...) et de la privatisation de la santé entraînant des difficultés de plus en plus importantes pour se soigner pour un nombre grandissant de patients et notre refus d'être des médecins performants (communiqué du 28 décembre 2011).

✓ L'amplification du fichage en psychiatrie avec des résistances de plus en plus organisées : participation d'Olivier Labouret à une journée sur le fichage dans le 93, requête auprès du conseil d'Etat contestant la légalité de l'arrêté du 20 décembre 2010 (nouveau guide méthodologique du RIMP, annexe II de l'arrêté du 20 décembre 2010), plaquette au sujet du fichage en direction des patients et des soignants par le biais du CNR-IDPPsy (collectif national de résistance à l'informatisation des données personnelles en psychiatrie). Participation à des actions communes avec d'autres secteurs qui a abouti à la pétition portée par 27 associations et par 50 personnalités d'horizons divers dont deux candidats à l'élection présidentielle contre le danger du fichage « Sauvons la vie privée. Pour un véritable droit d'opposition à l'informatisation de vos données personnelles » qui a recueilli déjà plusieurs milliers de signatures.

✓ La lutte contre le projet de loi sur les soins sous contrainte avec de nombreux communiqués, l'appel à des mobilisations qui n'a pas empêché la promulgation de la loi. Cette loi est moins catastrophique que nous aurions pu le craindre grâce à l'intégration du contrôle par le juge des libertés et de la détention imposée par le Conseil constitutionnel, mais elle pose de nombreux problèmes dont les soins sans consentement en ambulatoire. L'USP a interpellé le CNOM, a envisagé la possibilité de faire remonter les problèmes d'application de la loi d'où l'idée d'un tableau à diffuser et d'un observatoire.

✓ Tout dernièrement, autour de la prise en charge de l'autisme et les recommandations de l'HAS, se pose de façon cruciale la question de l'indépendance de nos métiers, l'empiétement sur les champs professionnels et scientifiques d'une idéologie scientiste, d'une conception qui annule l'humain dans sa fragilité, son altérité et sa complexité nécessitant une réponse de notre part.